

Où nous en sommes de notre accréditation

Note de transparence

Vous avez le droit de savoir exactement à qui vous confiez votre certification. Cette note dit sans détour où nous en sommes, ce que cela change pour vous aujourd'hui, et ce qui changera demain.

Notre situation aujourd'hui

iCertif n'est pas accrédité à ce jour. Une démarche d'accréditation est engagée auprès du Comité français d'accréditation (le Cofrac, l'organisme public qui contrôle les organismes de certification français).

Ce que cela change pour vous, concrètement

- Nous auditions selon l'ISO/IEC 27001:2022, avec les mêmes règles et la même exigence qu'un organisme accrédité : tout notre système est construit sur les normes qui encadrent les organismes de certification, et c'est précisément ce que le Cofrac vient vérifier.
- Le certificat que nous délivrerions serait un certificat non accrédité. Il n'entre pas dans les accords internationaux de reconnaissance mutuelle.
- Concrètement : si l'un de vos clients, un donneur d'ordre ou un appel d'offres exige un certificat délivré par un organisme accrédité, notre certificat ne suffira pas. Vérifiez-le avant de vous engager avec nous. Nous préférons vous le dire maintenant.
- Nous n'utilisons aucun logo d'accréditation et n'employons jamais les mots « accrédité » ou « certification accréditée », que ce soit sur un certificat, un rapport, un devis, notre site ou une signature de courriel.

Le cas particulier de l'hébergement de données de santé (HDS)

- Nous ne proposons pas la certification HDS aujourd'hui.
- Cette certification relève d'un dispositif réglementaire français qui réserve la délivrance des certificats aux organismes accrédités pour cette activité. Tant que notre accréditation n'est pas prononcée, un certificat HDS que nous émettrions n'aurait aucune valeur réglementaire pour vous.
- Nos procédures HDS sont écrites et prêtes. Elles ne sont pas encore utilisables.

Ce qui changera une fois l'accréditation obtenue

- La marque d'accréditation figurera sur les certificats, dans les conditions fixées par la convention d'accréditation.
- Les certificats entreront dans le circuit de reconnaissance internationale.
- Vous disposerez d'une voie de recours supplémentaire auprès du Cofrac, en plus de nos propres procédures de plainte et d'appel.
- Nous pourrions ouvrir la certification HDS.

Pourquoi nous vous le disons

Parce que vous le découvririez de toute façon, et parce qu'un organisme qui vous cache sa situation ne mérite pas d'auditer la vôtre. Nous préférons une relation qui commence par un constat exact.